



TRESORISSIMMO®

Garantie Protection Juridique Étendue
& des Charges Impayées
du Syndicat de copropriété

(Réf. MKT CG Trésorissimmo N°05 15/01/2018)

Proposition d'assurance

Intermédiaire

Code : 07013 // Jeloubien
N° ORIAS (orias.fr) 17007407
Adresse : 120 chemin des Rouvières

CP : 07170 Ville : Lussas
Tél. : 09 72 61 30 98

www.jeloubien.com

Proposant client SADA oui non
N°
Contrat N°

Article L.112-2 du code des assurances :

La proposition n'engage ni l'assuré, ni l'assureur, seule la police ou la note de couverture constate leur engagement.

A retourner par email : devis@jeloubien.com

Demande de devis

Affaire nouvelle

Echéance annuelle :

Avenant à la police N°

Paiement : Annuel

Date d'effet : JJ MM AN

Qualité du proposant

Société Immobilière Copropriété S'agit-il d'un syndicat : Principal Secondaire

Dans ce dernier cas, l'assurance de la quote-part de charges relatives au syndicat principal est-elle demandée ? Oui Non

Dénomination du Syndicat ou de la Société Immobilière : Raison sociale, Nom (ou administrateur de biens) :

.....

Nom du Syndic ou du Gérant :

Adresse de la quérabilité des primes (syndic ou gérant) :

.....

Tél. : Fax : E-mail :

Code Postal : Ville : N° Siret : Code APE :

Situation du risque

Adresse :

Code Postal : Ville :

Superficie totale développée du ou des bâtiments : m²

Nombre de lots :

Garanties demandées

Base : PJ Étendue de syndicat de copropriété (protection juridique seule)

Confort : PJ Étendue de syndicat de copropriété + Charges communes de copropriété

Montant budget (charges normales de fonctionnement) prévisionnel année en cours : €

Déclarations

Le syndic soussigné déclare que :

- la copropriété comporte au moins quatre copropriétaires, et qu'aucun d'entre eux ne possède pas plus de la moitié des tantièmes,
- les lots à usage autre que de simple habitation (commercial, bureau) ne représentent globalement pas plus de 50% de l'ensemble des tantièmes,
- l'immeuble est maintenu en bon état d'entretien, n'est pas désaffecté ou occupé clandestinement, ni déclaré insalubre ou en état de péril, ni sous administration judiciaire,
- l'assurance du risque n'a pas fait l'objet d'un refus d'une résiliation par un assureur au cours des trois dernières années,
- les réponses aux questions ci-dessus sont, à sa connaissance, conformes à la vérité et il demande qu'elles servent de base à l'établissement du contrat et à la fixation de la cotisation,

Le proposant d'assurance soussigné :

- Déclare que les réponses données ci-dessus sont conformes à la vérité et propose qu'elles servent de base à l'établissement du contrat,
- Reconnaît avoir été informé que toute omission ou déclaration inexacte l'expose à supporter tout ou partie des conséquences d'un sinistre conformément aux articles L.113-8 (nullité du contrat) et L.113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances
- Reconnaît avoir été informé que les garanties du contrat sont sans effet lorsqu'une interdiction de fournir un contrat ou un service d'assurance s'impose à l'assureur du fait de sanction, restriction ou prohibition prévues par les lois et règlements.
- Reconnaît avoir été informé que les informations communiquées ne feront en aucun cas l'objet d'une quelconque utilisation par l'assureur, autre que celle nécessaire à la gestion, l'exécution du contrat, au suivi qualité et à la définition de la politique technico commerciale interne. Pour ces besoins, les destinataires des informations sont les différents services de l'assureur : informatiques, production, sinistres, commerciaux, contrôle, leurs sous-traitants, prestataires, intervenants, les assureurs, les réassureurs partenaires et organismes professionnels et de contrôle de l'assureur.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le proposant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations le concernant, qui peut être exercé auprès du Service Relations Clientèle – Informations CNIL – 4 rue Scatisse 30934 - Nîmes cedex 9 – Courriel : infocnil@sada.fr.

- Reconnaît avoir été informé que pour répondre à ses obligations légales, l'assureur met en oeuvre un traitement de surveillance ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Fait à, le

Signature de l'intermédiaire



Pièces à joindre :

- Le procès verbal de la dernière Assemblée Générale
- La dernière reddition des comptes
- A défaut le budget prévisionnel de l'exercice en cours

Signature du Syndic ou Gérant

(précédée de la mention « lu et approuvé »)